

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : Mme Julia TIBERI AU NOM DU GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA ».

- **OBJET** : PROJET DE REFORME DES RETRAITES.

VU le projet de réforme des retraites emportant création d'un régime universel de retraite par point,

VU les travaux pour la construction du futur système de retraite conduits par M. Jean-Paul DELEVOYE en sa qualité de Haut-Commissaire aux Retraites,

VU le rapport rendu le 18 juillet 2019 dirigé par Jean-Paul DELEVOYE,

CONSIDERANT le régime autonome de retraite des avocats géré par la Caisse Nationale des Barreaux Français qui organise la solidarité entre avocats et avec les autres régimes de retraite,

CONSIDERANT la volonté du Gouvernement d'inclure les avocats dans le régime universel de retraite, ce qui conduirait à porter les taux de cotisations à plus du double du taux actuel (de 14 à 28%),

CONSIDERANT les conséquences humaines et financières du projet de réforme,

CONSIDERANT les risques induits pour la pérennité des cabinets et l'emploi des salariés qui y travaillent,

CONSIDERANT en effet que la plupart des cabinets qui assurent le maillage territorial et la proximité de l'accès au droit seraient contraints, dans le meilleur des cas, de ne plus engager de collaborateurs et de personnel, donc de diminuer leur activité, et dans le pire des cas, de cesser leur activité, impactant ainsi de manière importante l'économie insulaire,

CONSIDERANT à terme, la disparition des petits ou moyens cabinets proches du justiciable,

CONSIDERANT que le doublement des cotisations retraite des avocats équivaut à condamner une profession à la mort économique, et avec elle l'accès au droit de nos concitoyens sur notre territoire,

CONSIDERANT le risque d'apparition de déserts judiciaires sur notre territoire, d'ores et déjà fragilisé par la fracture sociale, territoriale et numérique,

CONSIDERANT que l'aboutissement de ce projet entraînera inévitablement une hausse des honoraires, privant ainsi les justiciables les plus défavorisés d'un accès au droit,

CONSIDERANT le taux de pauvreté en Corse, le plus élevé de France métropolitaine,

CONSIDERANT la pénalisation du justiciable Corse du fait de la remise en cause de la pérennité de l'accès au droit et à la justice,

CONSIDERANT que l'accès aux soins sur notre territoire est également menacé par cette réforme dans la mesure où celle-ci concerne aussi les médecins, infirmiers, kinés, orthophonistes, sans que cette liste soit exhaustive,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

REAFFIRME son attachement à une Justice de proximité et de qualité.

DENONCE le projet de réforme sur les retraites actuellement en débat.

DEMANDE au Gouvernement de revoir ses propositions quant à ce projet de réforme qui n'apparaît pas socialement acceptable en l'état.

MANDATE le Président du Conseil Exécutif pour sensibiliser nos Parlementaires sur la nécessité de combattre ce projet de réforme afin de préserver l'accès au Droit et à la Justice de la population de la Corse particulièrement défavorisée en la matière au regard des contraintes démographiques, géographiques et structurelles de l'île.